

*Over file*  
[ ] *FLD*  
*264*

DECLASSIFIED

Class. CHANGE TO: TS S

# CENTRAL INTELLIGENCE GROUP

Auth: DDA Memo, 4 Apr 77  
DDA REG. 77/1763

## INTELLIGENCE REPORT

Date: 050478 By: 025

COUNTRY French Indo China

DATE: 25X1A

SUBJECT Provisional Modus Vivendi between France and Cambodia

INFO. [ ]

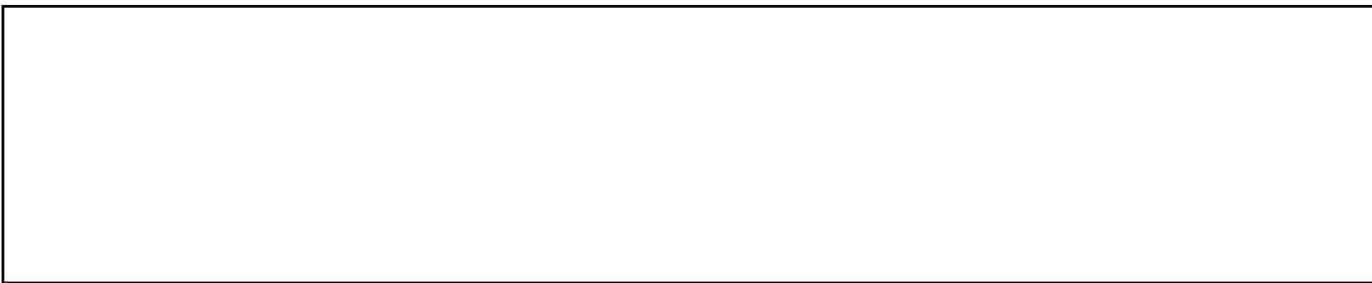
DIST. 23 December 1946

PAGES 6

ORIGIN [ ] 25X1A6a

SUPPLEMENT

25X1X



### "ACCORD FIXANT LE MODUS VIVENDI PROVISOIRE ENTRE LA FRANCE ET LE CAMBODGE

En attendant que puisse intervenir une modification des traites fixant la base des relations entre la France et le Cambodge, le Modus Vivendi entre les deux pays est provisoirement determine comme suit, dans le cadre de l'accord etabli par l'echange des lettres des 9 et 13 novembre 1945 entre S.M. le Roi du Cambodge et le Haut Commissaire de la France pour l'Indochine:

#### A. LE COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

Le Commissaire de la Republique francaise au Cambodge a les deux principales attributions suivantes:

1. Il represente la France et la Federation Indo-chinoise au Cambodge,
2. Il est en cette qualite le Conseiller de S.M. le Roi Cambodge;

De ce fait les pouvoirs suivants doivent notamment lui etre reconnus:

1. En tant que Representant de la France et de la Federation Indo-chinoise au Cambodge:

Il est charge de veiller en accord avec le Gouvernement Cambodgien, au maintien de l'ordre public et peut requerir la Force armee Francaise Stationee au Cambodge;

Dans le limite de la competence qui lui est conferee par la legislation en vigueur, il prend les textes reglementaires interes- sent les Francais, les etrangers et les Indochinois des autres pays de la Federation; il veille a leur application ainse qu'a celle des reglement federaux. Il est le Chef des services Francais dan le pays; il a sous ses ordres directs les Conseillers Francais places aupres des Ministres et certains Chefs de service Cambodgiens ainsi que les Conseillers regionnaux, ces Conseillers etant nommes

25X1A9a

CLASSIFICATION CONFIDENTIAL CONTROL - U.S. OFFICIALS ONLY

ADSO	X	A DEP.	X	FBI	SPDF	VTO	[ ]	[ ]
DADSO		FBL		FBV	SPDS	B DEP.	[ ]	[ ]
EXEC.		FBL		FBX	SPDT	CFCB	[ ]	[ ]
CONTROL		FDM		Approved For Release 2003/10/08 : CIA-RDP82-00457R000200260004-1			[ ]	[ ]
PLANS	X	FEP		SPDA	TRE		[ ]	[ ]

25X1A9a

25X1A8a

CENTRAL INTELLIGENCE GROUP

25X1A2g

-2-

par lui.

2. En tant que conseiller de S.M. le Roi du Cambodge

Il est personnellement le Conseiller de S.M. Sa Majeste lui accorde audience lorsqu'il en fait demande;

Il a qualite pour assister, egalement sur sa demande, au sceance du conseil des Ministres. A cet effet l'ordre du jour de chaque sceance lui est communique au prealable;

Il propose au Gouvernement Cambodgien les Fonctionnaires Francais necessaires pour la bonne marche des services techniques dependant de ce Gouvernement;

Il donne son attache aux textes et actes legislatifs et reglementaires aux proclamations et aux circulaires et instructions de portee generale relatives a l'interpretation de ces textes ainque (sic) S.M. le Roi;

En cas de desaccord entre le Ministre ou un Chef de service Cambodgien et le Conseiller, expert, place aupres de lui, il a qualite pour connaitre du differend et pour intervenir, en vue de son reglement aupres de S.M. ou aupres du Gouvernement Royal.

B. CONSEILLERS AUPRES DES MINISTRES ET LES CHEFS DES SERVICES CAMBODGIENS

Chaque Ministre a aupres de lui au moins un Conseiller Francais plusieurs de ces Conseillers peuvent etre prevus lorsque les attributions du Ministre son multiples et exigent des connaissances techniques trop variees.

La liste de ces Conseillers est provisoirement arretee comme suit:

1. Le ministere de l'education Nationale et de Propagande:

Un Conseiller a l'education Nationale,  
Un Conseiller at la Propagande

2. Le Ministere de la Justice:

Un Conseiller

3. Le Ministere de l'Interieur et la Defense Nationale:

Un Conseiller a l'Interieur  
Un Conseiller pour l'organisation de l'Armee  
Cambodgienne

et

4. Ministere de la Sante, des T.P. /des Communications:

Un Conseiller a la Sante  
Un Conseiller aux T.P. et Communications;

5. Ministere des Cultes et des beaux-Arts:

Un Conseiller

6. Ministere de l'Economie Nationale:

Un Conseiller

7. Ministere des Finances:

Un Conseiller;

En outre, tout chef de service dependant de ces Ministeres et

## CENTRAL INTELLIGENCE GROUP

25X1A2g

-3-

aupres de lui, lorsqu'il est Cambodgien, un Conseiller technique ou un expert Francais.

Le choix du Directeur Francais ou Cambodgien de chaque service, est arrete apres accord entre le Ministre competent et le Commissaire de la Republique Francaise.

Les attributions des Conseiller sont les suivants:

1. Conseiller aupres des Ministres.

Ils aident les MINISTRES aupres desquels ils son places, dans l'etude des questions de tous ordres de leur competence. A cet effet toutes facilites doivent leur etredonnees pour aient complete connaissances des elements d'appréciation concernant ces questions.

En particulier, ils sont obligatoirement consultes avant signature sur tous les textes, actes reglementaires, ainsi que les circulaires et instructions de portee generale relative a l'interpretation de ces textes.

Sur tous les cas d'espece interessant les citoyens Francais ou sujets et proteges Francais non Cambodgiens et des etrangers.

Sur certains engagements de depenses dans des conditions qui seront precisees ulterieurement.

Les avis des Conseillers peuvent en outre prendre l'initiative des suggestions, toujours sous forme de simple avis, dans toutes les circonstances ou le juge utile pour le bien du Royaume et de la Federation.

Ils ont dans chaque Ministère un bureau de travail.

Les depenses de personnel et de materiel resultant de leur presence sont a la charge du Budget General.

2. Conseillers Techniques ou Experts

Ils aident de leurs avis et conseils les Chefs de services aupres desquelqu'ils sont places et doivent avoir toutes facilites leur permettre de remplir effectivement leur role.

Leurs avis sont adresses directement aux chefs de services interessés, copie en etait immediatement communiquee aux conseillers aupres du Ministre competent.

En cas de desaccord entre un Chef de service et le Conseiller ou un expert place aupres du Ministre interesse, il doit etre saisi du differend pour intervenir en vue son reglement par le Ministre.

Les cas ou l'intervention du Conseiller technique ou expert sera obligatoire, seront determines par une decision du Ministre competent prises apres accord du Commissaire de la Republique.

Chacun des Conseillers techniques ou experts aura un bureau de travail dans les locaux du service interesse.

Les depenses de personnel et de materiel entrainees par l'assistance des Conseillers techniques ou experts, sont a la charge du

~~CONFIDENTIAL CONTROL U.S. OFFICIALS ONLY~~

## CENTRAL INTELLIGENCE GROUP

25X1A2g

-4-

Budget general, sauf les cas ou ils assurent l'emploi de Chef de service, les dépenses étant alors assurées directement par le Gouvernement Cambodgien.

C. CONSEILLERS REGIONNAUX

Les anciens Residents de France, Chefs des 14 provinces du Cambodge qui exerçaient un contrôle sur l'administration Cambodgienne, et lui donnait l'impulsion, sont supprimés. Désormais le Commissaire de la République Française nomme des Conseillers pour chacune des six régions indiquées ci-dessous ainsi que la ville de Pnom-penh:

1. Région Sud (Maritime): Kampot et Takeo
2. Région Sud (Mekong): Kandal et Kg. Speu
3. Région Sud (des Laos): Kg. Chngang et Pursat
4. Région Nord (des Laos): Siemreap et Kg. Thom
5. Région Est (Mekong): Preyvang et Avay-Rieng
6. Région Nord (Mekong): Strung-Treng, Kratie et Kamponcham
7. Ville de Pnom-penh

Chaque Conseiller régional a les attributions suivantes:

Il aide des avis et conseils les Chauvaykhets et les présidents de Sala-Damraung de la région pour toutes les questions que ceux-ci lui soumettent ou dont il lui paraît utile de les entretenir. A cet effet, il a accès à tous moments dans les bureaux des Khets et des Sroks ainsi que dans les tribunaux, et doit sur sa demande obtenir sur place communication de tous les documents lui permettant de remplir efficacement son rôle.

Il est obligatoirement consulté:

Sur tous les Daikas et circulaires de portée générale des Chauvaykhets auxquels il donne son attache.

Sur l'établissement des budgets provinciaux et communaux de la région également soumis à son avis avant présentation aux assemblées;

Sur certains engagements de dépenses incombant à ces budgets en des conditions qui seront précisées ultérieurement.

Sur tous les cas d'espèce intéressant les citoyens Français des sujets ou projets Français non Cambodgiens ou des étrangers. Ses avis n'ont pas forme impérative copie en est adressée au Commissaire de la République, au Ministre de l'Intérieur ou au Ministère de la Justice et éventuellement à tout autre Ministère intéressé.

Il assiste aux conférences des Chauvauroks chaque fois qu'il le juge utile ou que demandé lui est faite par un Chauvaykhet, l'ordre du jour de chacune de ces conférences devant lui être communiqué au préalable. Il assiste également aux réunions des assemblées provinciales de la région et peut y prendre parole.

Il forme périodiquement, le Ministère de l'Intérieur, et le Ministère de la Justice des constatations qu'il a pu touchant l'administration des Khets et le fonctionnement des sala-Damraung, copie de ces rapports est adressée par lui au Commissaire de la République.

~~CONFIDENTIAL - CONTROL U.S. OFFICIALS ONLY~~

CENTRAL INTELLIGENCE GROUP

25X1A2g

-5-

En cas de desaccord entre le Conseiller regional et un Chauvaykhet ou un President de la Sala-Damraung, le differend est porte par le premier aupres du Commissaire de la Republique en vue de son reglement en accord avec le gouvernement Cambodgien.

Dans chaque sala-khet un bureau doit etre reserve au Conseiller regional.

Dan l'etendue d'une region et si l'importance des affaires le necessite, le Conseiller regional est assiste d'un ou plusieurs conseillers adjoints qui agissent aupres de l'autorite Cambodgienne sous sa responsabilite et en vertu de sa delagation.

Le Conseiller regional est le Delege du Commissaire de la Republique et il est charge a ce titre de la sauvegarde des interets Francais et federaux.

Les depenses de personnel et de materiel resultant de la presence de ces conseillers sont a la charge du budget general.

L'administration de la ville de Pnompenh sera determinee par une convention speciale.

#### D. ORGANISATION DES SERVICES AU CAMBODGE

Les services peuvent etre divises en deux groupes:

1. Les services Generaux c'est a dire les services dont l'importance depasse le cadre du Cambodge et dont l'activite concerne seulement les interets generaux.

2. Les services locaux qui doivent rester dans le cadre de l'administration du royaume.

##### 1. SERVICES GENERAUX

a) Enumeration:

Justice Francaise,  
 Tresor,  
 Douanes et Regies,  
 Etats civils Francais et Etrangers,  
 PTT. Radiophonie, Radiotelegraphie,  
 Meteorologie,  
 Chemin de fer,  
 Hypotheque, Domaine, timbre, Enregistrement,  
 Archives et Bibliothèques,  
 Instituts Scientifiques,  
 Surete generale,  
 Mines et Industries,  
 Offices Federaux.

b) Organisation: Les services fonctionnant dans le cadre de l'administration Cambodgienne sous les ordres du Ministre competent est place un chef pour chaque province et eventuellement un expert Francais. Certains services techniques, particulierement le service des travaux public, ont toute fois un caractere mixte et doivent executer ou controler les travaux decides par le gouvernement federal. Dans ces circonstances les chefs de ces services doivent informer le Ministre dont ils relevent, des projets adoptes par le gouvernement Federal et transmettre

~~CONFIDENTIAL - CONTROL U.S. OFFICIALS ONLY~~

CENTRAL INTELLIGENCE GROUP

25X1A2g

-6-

eventuellement les observations et les vœux formulés par le gouvernement à leur sujet.

c) Installation Matérielle: Dans les anciens locaux de services qui pourront à cette fin être cédés au Gouvernement Cambodgien.

d) Point Financier: Au point de vue financier, recettes et dépenses de ces services s'appliqueront au budget du Royaume. Seuls les Conseillers auprès des Ministres sont payés par le Budget fédéral.

Le Commissaire de la République Française au Cambodge agissant au nom du Haut Commissaire de France pour l'Indochine et le Premier Ministre au nom du Gouvernement de S.M. le Roi du Cambodge, donnent leur accord à l'établissement du Modus Vivendi provisoirement déterminé ci-dessus./.

Pnom-penh le 7 Janvier 1946  
signé: ALLESSANDRI

Signé:

S.A. MONIRETH "

~~CONFIDENTIAL - EYES ONLY - CONFIDENTIALS ONLY~~